
États financiers de
L'Office des Congrès et du Tourisme
du Grand Montréal inc.

31 décembre 2018

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats	3
État de l'évolution de l'avoir des membres	4
État de la situation financière.....	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires.....	7-11

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc. (« Tourisme Montréal »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018, et les états des résultats, de l'évolution de l'avoir des membres et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Tourisme Montréal au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de Tourisme Montréal conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de Tourisme Montréal à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider Tourisme Montréal ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de Tourisme Montréal.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de Tourisme Montréal.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de Tourisme Montréal à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Tourisme Montréal à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L. / s.r.l. ⁽¹⁾

Le 25 avril 2019

¹ FCPA auditrice, FCA, permis de comptabilité publique n° A115222

L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc.

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2018

	Notes	2018	2017
		\$	\$
Produits			
Secteur public		4 346 811	4 322 791
Secteur privé			
Promotions, publicités et partenariats		5 107 976	4 992 302
Redevances du Grand Prix de Formule 1	8 b)	1 237 954	1 237 954
Contributions des membres		760 081	748 674
		7 106 011	6 978 930
Alliance de l'industrie touristique du Québec	7 b)	5 617 475	5 404 084
Taxe sur l'hébergement	7 a)	37 449 827	32 400 927
		54 520 124	49 106 732
Charges			
Direction générale		1 033 960	970 223
Finances, administration et technologies de l'information		1 066 759	2 410 434
Marché, affaires et congrès		11 099 925	9 838 122
Communication marketing		19 971 107	13 517 851
Recherche, développement et relations publiques		1 963 803	1 524 456
Contributions à des festivals et événements variés		9 448 792	9 315 841
Contribution à l'Alliance de l'industrie touristique du Québec	7 a)	5 617 475	5 404 084
		50 201 821	42 981 011
Excédent des produits sur les charges			
		4 318 303	6 125 721

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc.
État de l'évolution de l'avoir des membres
 Exercice terminé le 31 décembre 2018

				2018	2017
Notes	Investi en immobilisations	Affecté d'origine interne	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	281 967	8 900 000	5 168 186	14 350 153	8 224 432
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(128 380)⁽¹⁾	—	4 446 683	4 318 303	6 125 721
Acquisition d'immobilisations	82 603	—	(82 603)	—	—
Affectation d'origine interne	—	3 300 000	(3 300 000)	—	—
Solde à la fin	236 190	12 200 000	6 232 266	18 668 456	14 350 153

(1) Représenté par l'amortissement des immobilisations de 208 565 \$, moins l'amortissement de l'avantage incitatif lié au bail de 80 185 \$ (note 4).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc.
État de la situation financière
 au 31 décembre 2018

	Notes	2018	2017
		\$	\$
Actif			
À court terme			
Encaisse		13 556 044	7 154 010
Débiteurs	3	13 712 059	17 769 799
Frais payés d'avance		769 003	671 476
		28 037 106	25 595 285
Immobilisations			
	4	777 443	903 405
		28 814 549	26 498 690
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	6	7 432 286	10 393 596
Revenus reportés		1 797 657	742 561
		9 229 943	11 136 157
Avantage incitatif lié au bail			
		916 150	1 012 380
		10 146 093	12 148 537
Engagements			
	8		
Avoir des membres			
Investi en immobilisations		236 190	281 967
Affecté d'origine interne	9	12 200 000	8 900 000
Non affecté		6 232 266	5 168 186
		18 668 456	14 350 153
		28 814 549	26 498 690

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil


 _____, administrateur


 _____, administrateur

L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc.**État des flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 décembre 2018

	2018	2017
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	4 318 303	6 125 721
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	208 565	246 309
Amortissement de l'avantage incitatif lié au bail	(96 230)	(96 229)
	4 430 638	6 275 801
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	4 057 740	(9 142 042)
Frais payés d'avance	(97 527)	(36 721)
Créditeurs et charges à payer	(2 961 310)	5 550 259
Revenus reportés	1 055 096	160 585
	6 484 637	2 807 882
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(82 603)	(166 644)
Augmentation nette de l'encaisse	6 402 034	2 641 238
Encaisse au début	7 154 010	4 512 772
Encaisse à la fin	13 556 044	7 154 010

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc. (« Tourisme Montréal ») est une société constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec). Tourisme Montréal a pour objectif le développement du tourisme et des congrès à Montréal.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

Tourisme Montréal applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations de membres de même que les subventions et les contributions pour des campagnes publicitaires perçues pour l'exercice postérieur à l'exercice en cours sont présentées au poste « Revenus reportés » à l'état de la situation financière.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où Tourisme Montréal devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement.

Les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé à l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, Tourisme Montréal comptabilise à l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et lorsque la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, déduction faite des subventions y afférentes, et sont amorties selon leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes :

Mobilier	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc.

Notes complémentaires

31 décembre 2018

2. Méthodes comptables (suite)

Avantage incitatif lié au bail

L'avantage incitatif lié au bail est composé d'une aide financière à l'acquisition d'immobilisations, ainsi que d'une période d'occupation gratuite des locaux. Cet avantage incitatif est reporté et amorti selon la durée d'occupation des locaux, soit 129,7 mois.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. La principale composante des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations est les créditeurs et charges à payer. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Débiteurs

Les débiteurs de l'exercice en cours incluent un montant de 8 904 269 \$ (7 977 455 \$ en 2017), représentant la tranche à recevoir du gouvernement du Québec en ce qui a trait à la taxe sur l'hébergement (note 7a)), ainsi qu'une somme de 1 335 642 \$ (5 404 084 \$ en 2017) provenant de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec (note 7b)).

4. Immobilisations

	2018		2017
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier	283 096	228 700	54 396
Matériel informatique	437 475	340 057	97 418
Améliorations locatives	960 131	334 502	625 629
	1 680 702	903 259	777 443

Une tranche des coûts du mobilier et des améliorations locatives a été financée à même un incitatif lié au bail. Le solde non amorti de cet incitatif s'élève à 541 253 \$ (621 438 \$ au 31 décembre 2017).

5. Facilités de crédit

Tourisme Montréal dispose de deux marges de crédit, renégociables annuellement, dont les maximums autorisés sont de 2 000 000 \$ et de 100 000 \$ US. L'intérêt exigible sur les marges de crédit correspond aux taux de base (taux canadien de 3,95 % et taux américain de 6,00 %) pour chacune des marges. Les marges de crédit sont garanties par une hypothèque mobilière. Au 31 décembre 2018, les marges de crédit sont inutilisées.

6. Crédoiteurs et charges à payer

	2018	2017
	\$	\$
Contributions aux programmes	932 291	874 383
Salaires et déductions à la source	1 300 805	1 180 287
Campagnes (affaires et agréments)	733 306	100 950
Alliance de l'industrie touristique du Québec (note 7a))	1 335 642	5 404 084
Autres	3 130 242	2 833 892
	7 432 286	10 393 596

7. Informations supplémentaires sur l'état des résultats

a) Taxe sur l'hébergement

Tourisme Montréal a une entente contractuelle avec le ministère du Tourisme du Québec relativement à la taxe sur l'hébergement. Selon cette entente, qui est valide jusqu'au 31 mars 2020, le taux de la taxe a été reconduit à 3,5 % et Tourisme Montréal s'engage à verser annuellement un montant équivalent à 15,0 % de ses revenus de taxe à l'Alliance de l'industrie touristique du Québec.

b) Alliance de l'industrie touristique du Québec

Tourisme Montréal a un partenariat avec l'Alliance de l'industrie touristique du Québec concernant la promotion de Montréal sur les marchés hors Québec. Selon ce partenariat, qui est valide jusqu'au 31 mars 2020, l'Alliance de l'industrie touristique du Québec s'engage à verser à Tourisme Montréal un montant équivalent à 15,0 % des revenus de taxe sur l'hébergement de Tourisme Montréal en remboursement des dépenses engagées à cet égard.

c) Contribution financière de la Ville de Montréal

Au cours de l'exercice, Tourisme Montréal a enregistré une contribution financière de la Ville de Montréal s'élevant à 930 000 \$ et qui est comptabilisée dans les débiteurs au 31 décembre 2018. Selon le protocole d'entente, cette somme doit être utilisée aux fins suivantes :

- Réaliser des activités de promotion et de marketing auprès des clientèles extérieures d'affaires et d'agrément;
- Gérer la fonction de l'accueil touristique;
- Jouer un rôle d'influenceur et d'orienteur du développement du produit touristique.

8. Engagements

a) Bail à long terme et autres engagements

Tourisme Montréal s'est engagé en vertu d'un bail pour ses bureaux jusqu'en 2025 ainsi que d'autres engagements. Au 31 décembre 2018, le solde des montants minimaux exigible relativement à ce bail et ces engagements s'élève à 4 461 652 \$, y compris les loyers additionnels relatifs au partage des frais d'exploitation du bailleur. Les montants minimaux au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2019	839 141
2020	692 106
2021	707 764
2022	622 662
2023	581 811

b) Grand Prix du Canada

En 2017, Tourisme Montréal a amendé son entente concernant le Grand Prix de Formule 1 de Montréal qui a, entre autres, été prolongée jusqu'en 2029.

En vertu de cette entente, Tourisme Montréal s'est engagé à verser une contribution pour la tenue de l'événement à Montréal et obtient en contrepartie des redevances.

Au 31 décembre 2018, le solde maximal des contributions s'élève à 75 101 382 \$ et les contributions nettes prévues au cours des cinq prochains exercices sont les suivantes :

	Contributions	Redevances estimatives	Contributions nettes
	\$	\$	\$
2019	6 171 677	1 237 954	4 933 723
2020	6 295 111	1 262 713	5 032 398
2021	6 421 013	1 287 967	5 133 046
2022	6 549 433	1 313 726	5 235 707
2023	6 680 422	1 340 000	5 340 422

c) Incitatifs aux congrès

Afin d'améliorer la position concurrentielle de la Ville de Montréal, Tourisme Montréal s'est engagé à déboursier une aide financière concernant certains événements devant se tenir à Montréal. Une partie de ces engagements est établie en fonction du nombre de participants aux événements ou de nuitées générées. Au 31 décembre 2018, l'engagement maximal suivant ces ententes s'élève à 15 128 467 \$ jusqu'en 2033 et les contributions nettes exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivantes :

	\$
2019	3 726 661
2020	3 692 736
2021	2 904 238
2022	1 921 632
2023	1 919 355

8. Engagements (suite)

d) Programmes de promotion du tourisme

Tourisme Montréal a signé des protocoles d'entente avec la Ville de Montréal, Développement économique Canada, le Gouvernement du Québec et le ministère du Tourisme du Québec concernant les programmes de promotion, d'accueil et de marketing liés au développement du tourisme et des congrès à Montréal. Ces ententes stipulent la participation financière des intervenants et les activités que Tourisme Montréal aura à réaliser, la participation financière étant dépendante de la réalisation de ces activités et de certaines autres conditions.

9. Affectation d'origine interne

Afin d'être en mesure d'absorber d'éventuels événements perturbateurs importants, qui pourraient faire baisser substantiellement les revenus de Tourisme Montréal, et afin de permettre d'assumer les obligations contractuelles à long terme de Tourisme Montréal, incluant celles relatives au Grand Prix du Canada, le conseil d'administration de Tourisme Montréal a décidé d'affecter l'avoir des membres d'un montant équivalant au total de :

- 35 % des engagements pour incitatifs aux congrès;
- 18 % des revenus de taxe sur l'hébergement prévus pour l'exercice suivant.

Par conséquent, au 31 décembre 2018, une somme de 3 300 000 \$ a fait l'objet d'une affectation d'origine interne supplémentaire, ce qui porte le total d'affectation d'origine interne à 12 200 000 \$.

Tourisme Montréal ne peut utiliser les fonds grevés d'une affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

10. Instruments financiers

En raison de ses actifs et passifs financiers, Tourisme Montréal est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. Tourisme Montréal est exposé au risque de crédit relativement aux débiteurs. Tourisme Montréal évalue les débiteurs de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses à l'égard de tous les montants qui ne sont pas recouvrables.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que Tourisme Montréal ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. Tourisme Montréal surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son fonctionnement pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 décembre 2018, le principal passif financier de Tourisme Montréal est les créditeurs et charges à payer.